

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une Braderie Brocante organisée par l'Amicale du Personnel des Collectivités de la Ville de Lumbres doit avoir lieu le **DIMANCHE 24 JUILLET 2022**,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit et la circulation interrompue le **Dimanche 24 Juillet 2022 de 06 H 00 à 18 H 00**, *Rue Broncquart, Rue Henri Russel et Rue Anatole France.*

Il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers en plus des barrières de ville) en bas de la Rue Broncquart, au carrefour de la Rue Anatole France / Rue François Cousin, au carrefour Rue du 11 Novembre / Rue Henri Russel, au carrefour Rue Henri Russel / Rue Robert Dufour, au carrefour Rue Henri Russel / Résidence Trézéguet et Rue Henri Russel à partir du Garage Pouchain.

**Article 2** : La circulation sera interdite *Rue du 11 Novembre* dans sa partie comprise entre le carrefour avec la *Rue Robert Dufour* et celui avec la *Rue Broncquart*.

**Article 3** : La circulation sera déviée par la *Rue du 11 Novembre, Rue du 8 Mai, Rue François Cousin, Rue Jean-Baptiste Macaux, Rue Pasteur et Rue Victor Hugo.*

**Article 4** : Des panneaux de signalisation seront placés aux extrémités des parties concernées.

**Article 5** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 6** :  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de LUMBRES,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de LUMBRES,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,  
- Monsieur le Président de l'Amicale du Personnel de la Ville de LUMBRES,  
Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 20 Juillet 2022.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
le **20 JUIL. 2022**

